LES ACTES DE LA

9ème Journée Inter Régionale de l'AFCRT

*L'**AFCRT** a organisé sa neuvième Journée Inter-Régionale. C'est toujours un temps fort et un moment privilégié, lieu de rencontres entre adhérents, les Centres de Ressources Technologiques (**CRT**) et les Cellules de Diffusion Technologique (**CDT**), les industriels, ainsi que les partenaires publics et privés du transfert de technologie et de l'innovation.*

*En étroit partenariat avec la **CDT** **CERTIA INTERFACE** et le **CRT** **EXTRACTIS**, cette 9ème édition de la **JIR AFCRT** a eu lieu le **vendredi 8 NOVEMBRE 2019** de 9h à 16h. Cette journée a été co- animée par* **Philippe CANIAUX** *et* **Pascal CODRON,** *Président de **CERTIA** **INTERFACE** (Photo Gauche – Pascal CODRON).*

*Rendez-vous national annuel très attendu des **CRT** (Centres de Ressources Technologiques) et **CDT** (Cellules de Diffusion Technologique), la 9ème Journée Inter-Régionale, qui a réuni un parterre de près de 70 invités (dont quarante représentants de **CRT**/**CDT**) a eu lieu à l'hôtel de Région des Hauts-de-France à Lille. Un choix judicieux que d'être hébergé dans une Eurométropole pour ancrer la volonté de l'**AFCRT** de s'internationaliser au sein de l'Europe avec un partenariat affiché avec le réseau belge SYNHERA (Réseau homologue à l'**AFCRT** en Belgique wallonne).*

*La matinée a été consacrée à l'évolution de nos labels **CRT**/**CDT** et leur modernisation par un KEYNOTE sur le second volet de l'étude de nos structures labellisées menée par un groupe de travail des DRRT. Cette seconde partie de l'étude portait sur les critères qualitatifs et faisait suite à l'étude quantitative coprésentée l'année dernière à la JIR8 par Arnaud DEVILLEZ[1] et Dominique GREVEY. A l'issue de cette présentation et pour enrichir la co-construction de ce nouveau process de labellisation, trois ateliers participatifs tournants ont permis aux participants d'alimenter la réflexion sur les critères de labellisation, les situations atypiques détectées et la reconnaissance de ces labels revisités.*

*L'après-midi a démarré par une table ronde internationale sur la co-construction du réseau international **FRATRIE** (**F**rancophone **R**éseau d'**A**ppui **T**echnologique pour la **R**echerche et l'**I**nnovation en **E**ntreprise). Il vise à développer les synergies et les actions internationales pouvant être menées entre la France via l'**AFCRT**, le Québec via le réseau SYNCHRONEX, la Belgique via le réseau SYNHERA et les pays du Sahel Afrique via le réseau des HUB-IIT par TECH-DEV. En effet, nous avons développé des coopérations avec nos amis québécois à travers une convention de partenariat signée en 2018 et nous accompagnons depuis 3 ans le développement de HUB-IIT (Mini-CDT adapté à l'écosystème*

De G à D : Pascal CODRON, Hubert de BEAUMONT, Hervé PICHON, Sabine DOSSA, Valérie ZWILLING, Baïdy DIAKITE

[1] Aujourd'hui, chef adjoint du Pôle SITTAR-DGRI/MESRI, il nous a d'ailleurs prié de l'excuser publiquement pour son absence et nous a confirmé son attachement à la dynamique des structures labellisées CRT/CDT. Il a émis des orientations aux DRRT dans le sens d'un soutien par les crédits du volet innovation du prochain CPER.

africain). Cette année, nous avons souhaité mettre un focus tout particulier sur la Belgique, pays voisin de notre région hôte.

*À l'issue de ce volet international, retour à nos préoccupations nationales avec les trois rapporteurs de séances des groupes de travail en ateliers. Ils ont exposé en séance plénière les principales réflexions menées au cours des échanges participatifs. En fin de journée, le délégué général de l'**AFCRT** a clôturé cette JIR9 qui constituera l'un des piliers cofondateurs du nouveau process de labellisation qui verra le jour au cours de l'année 2020.*

Le groupe des participants à notre neuvième JIR dans l'hémicycle des élus

*Cet événement phare annuel de l'**AFCRT**, tête de réseau des 64 Centres de Ressources Technologiques (**CRT**) et 16 Cellules de Diffusion Technologique (**CDT**), s'est déroule dans l'hémicycle des élus de l'hôtel de région des Hauts-de-France ... Forte de plus de 50 adhérents et très bien implantée dans l'écosystème de l'innovation et du transfert de technologie, l'**AFCRT** a proposé à 70 participants dont plus de la moitié venaient de la France entière, voire de l'Afrique de l'Ouest pour l'un de nos témoins internationaux, de contribuer activement à moderniser nos labels.*

Valérie SIX
VP COMMISSION 4 Région Hauts de France

*Cette JIR a été ouverte par la Vice-présidente de la Commission 4 (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale) - Région Hauts-de-France, Madame **Valérie SIX**, puis par le Délégué Général à la Recherche et Technologie des Hauts-de-France, Monsieur **Stéphane LELEU** représentant Monsieur le Préfet de Région. Il a d'ailleurs terminé son allocution d'ouverture sur cette belle phrase :* "Soyez fier de ce que vous êtes, soyer fier de ce que vous faites, faites-le savoir et vous pouvez aussi savoir compter sur les services de l'État en Région à travers les DRRT pour vous accompagner non seulement sur vos activités et votre métier mais également pour promouvoir vos structures et vos contributions et impacts au développement économique des régions."

Stéphane LELEU
DRRT Région Hauts de France

Philippe CANIAUX
Délégué Général AFCRT

***Philippe CANIAUX**, Délégué Général, a ouvert cette édition, en remerciant Monsieur le Président de Région Xavier BERTRAND pour l'accueil de l'**AFCRT** dans cet hémicycle des élus, puis il a salué la présence de l'État, de la Région et des collectivités locales. Il a remercié M. Stéphane LELEU et Mme Carole VALLET de la DRRT Hauts-de-France, Frédérique MARTIN et Jade ARONIN du CERTIA INTERFACE, Julienne ALLEMON du CRT EXTRACTIS qui l'ont bien épaulé pour l'organisation de la JIR. Remerciements également au MESRI et en particulier à Morgane LE BRAS, Chargée de mission aux dispositifs de soutien à la recherche collaborative SITTAR-DGRI/MESRI, enfin aux intervenants et aux participants puis à Pascal CODRON, animateur de cette neuvième JIR. Philippe CANIAUX cède la parole au Président de l'**AFCRT**, Hervé PICHON.*

***Hervé PICHON**, Directeur Général du CTTM et Président de l'**AFCRT** a rappelé dans son allocution d'ouverture que l'**AFCRT** regroupe les **CRT** et **CDT** labellisés par le MESRI, soit environ 80 structures labellisées en France, qui ont une très forte agilité et une grande capacité à découvrir les clefs pour l'innovation.*

Il se déclare très heureux d'accueillir les participants de la 9ème JIR dans cette Eurométropole qu'est LILLE. Il rappelle que l'enjeu commun est de participer au développement des entreprises et notamment des PME mais pas seulement, car la place de nos structures évolue en permanence dans cet écosystème, et le souci de nos structures est l'amélioration de nos services aux entreprises. « On espère enrichir la réflexion grâce à cette journée. Soyons dans l'échange, dans l'écoute et tirons des enseignements de ces échanges *».*

Hervé PICHON
Président AFCRT

*Le Président précise que nous allons montrer au cours de la journée que l'impact des activités de nos adhérents, au niveau des territoires et des entreprises, contribue au développement de la société, de l'emploi et au bien-être de nos concitoyens. Il ajoute enfin que l'**AFCRT** est l'outil fédérateur des centres et entend aujourd'hui, avec le travail de son délégué général, être mieux présente et représentée dans les différentes instances nationales et régionales pour mieux promouvoir ses centres qui ont déjà pour la plupart d'entre eux deux décennies, voire trois, d'existence et de savoir-faire. Il mentionne les contributions et travaux de l'**AFCRT** via son DG au Grand Débat, au Pacte Productif 2025 à la loi de programmation pluriannuelle de la Recherche Publique, aux travaux préparatoires de modernisation du label, …*

*Philippe CANIAUX passe alors la parole à **Carole VALLET**, Déléguée Régionale Adjointe à la DRRT Hauts-de-France. Celle-ci remercie l'**AFCRT** de lui avoir confié cette présentation.*

Carole VALLET – Déléguée Générale Adjointe DRRT HdF

Le Keynote : Restitution du groupe de travail des DRRT sur les structures labellisées :

Rappel : ce travail lourd et fastidieux sur les structures labellisées s'est basé sur deux enquêtes réalisées : une enquête quantitative (financière) et une qualitative (DRRT) sur 3 ans (2014-2016) afin d'étudier les évolutions possibles de ces structures avec les nouvelles structures issues des projets d'innovation d'avenir, fusion des régions, Loi Notre et confrontées à de nouveaux modes de financement (Europe, PIA…). L'objectif est d'aboutir à des propositions d'évolution du processus de labellisation.

*En ce qui concerne l'enquête qualitative, il ressort notamment, malgré les disparités apparentes souvent mises en avant sur nos structures labellisées **CRT** et **CDT**, que des éléments forts de relations avec l'écosystème nous relient de manière collégiale, à la fois pour les **CRT** et **CDT** :*

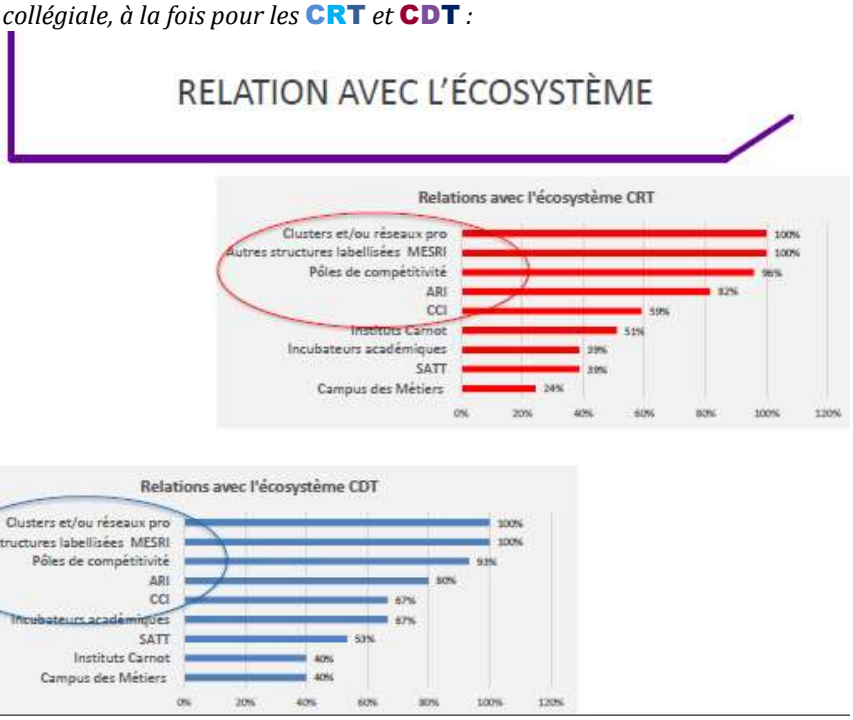

Le travail d'analyse des données qui a été effectué, a permis, à partir de différentes vues des nuages de points, de dégager des grandes tendances organisationnelles et financières :

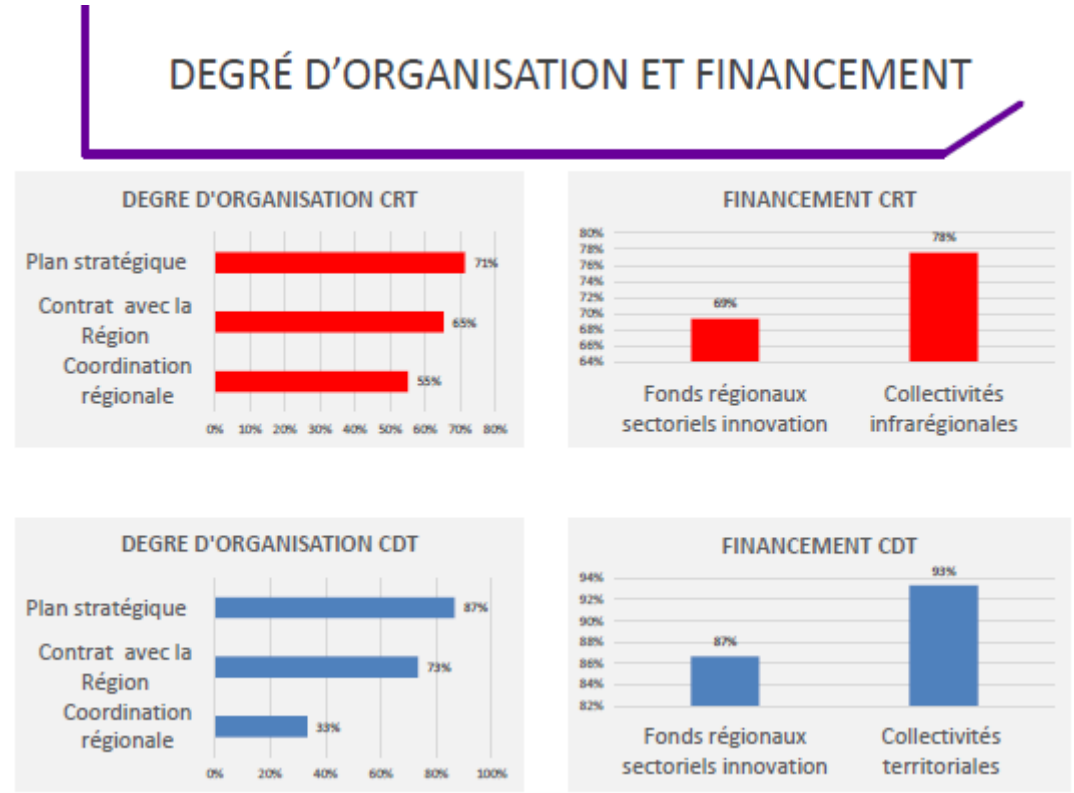

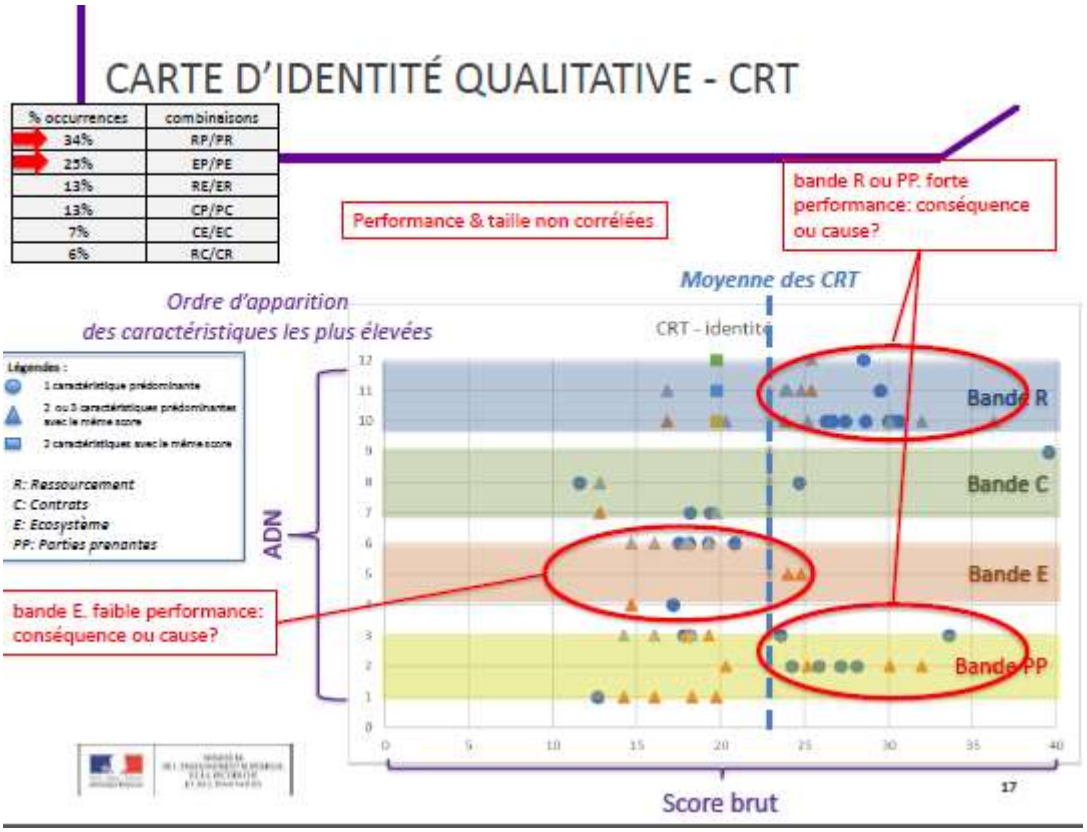

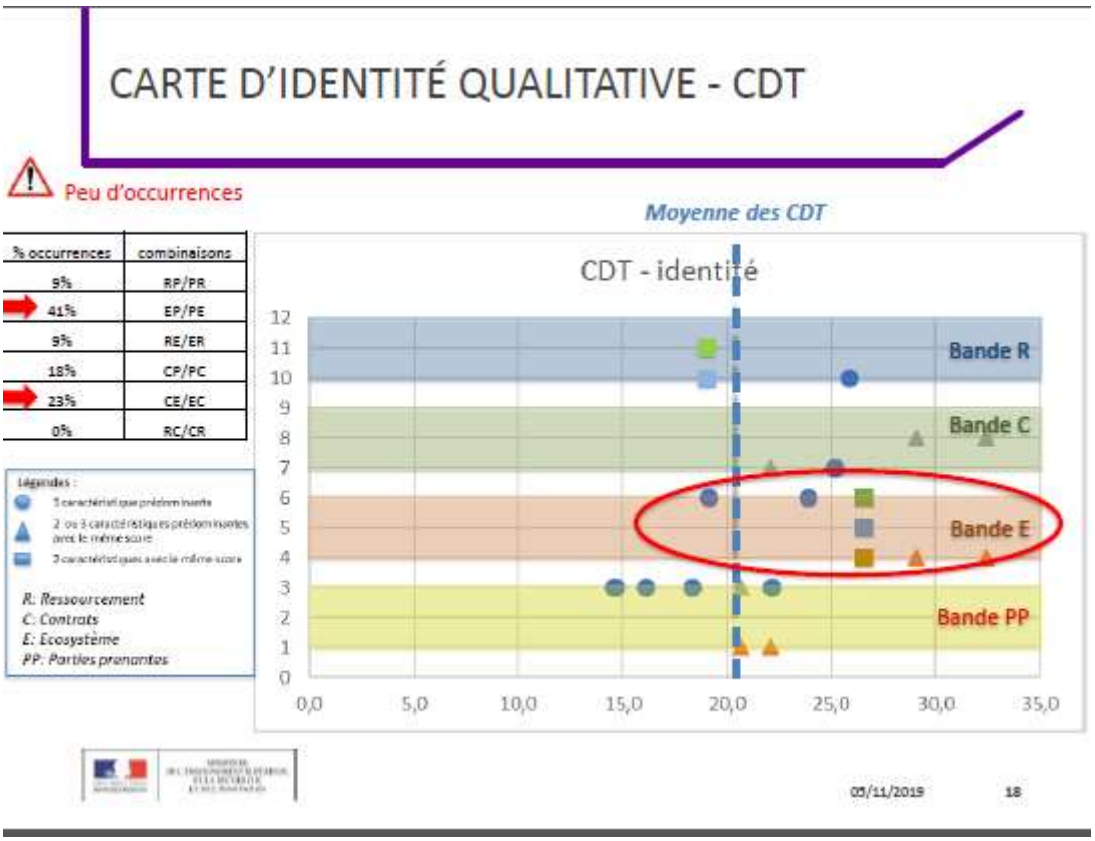

En conclusion, il ressort de cette analyse multi-variables que l'on peut identifier certains critères décrits ci-dessus comme facteurs critiques et/ou révélateurs de situations singulières :

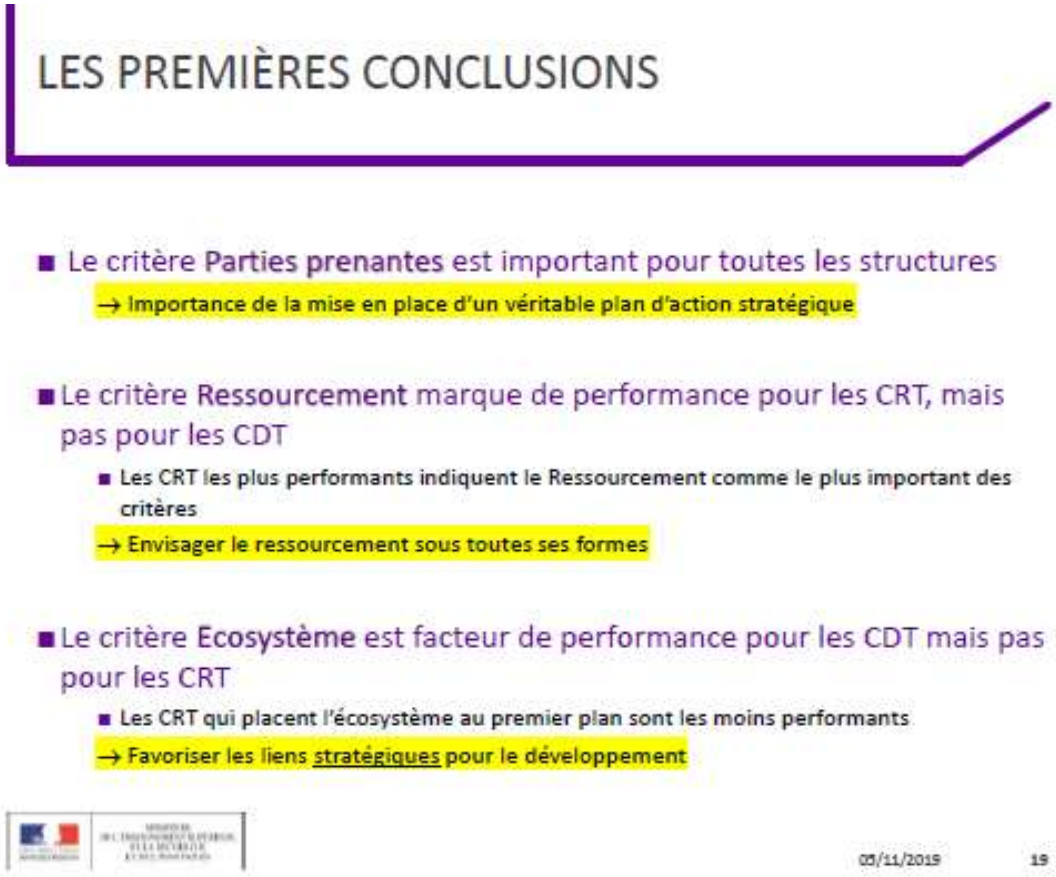

Les perspectives, qui se dégagent de cette double étude, sont donc les suivantes :

CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET PERSPECTIVES

- Soutenir et communiquer sur les labels
  - Présentation des données sous forme de cartographie territoriale ;
  - Créer une interface de saisie annuelle des données financières pour conserver le caractère dynamique de l'étude.

- Piloter et suivre les structures labellisées
  - Effectuer les analyses statistiques tous les ans de manière automatique ;
  - Confirmer les facteurs critiques caractérisant les CRT et les CDT ;
  - Identifier les situations singulières et les caractériser pour constituer une aide à la décision.

- **Objectifs :**
  - *Mise en place d'un suivi annuel au « fil de l'eau » :*
    - *Pour un accompagnement individuel et opérationnel ;*
  - *Mise en place d'un système de détection et d'accompagnement.*

05/11/2019

Ainsi, les perspectives montrent qu'il est ***important de soutenir et de communiquer sur le label,*** *et de* ***mettre en place un nouveau process de labellisation "on line",*** *dans un process d'accompagnement et de suivi. D'ailleurs, ce nouveau processus tombe à brûle-pourpoint, à la suite de la décision de suppression officielle par décret de la commission consultative nationale de labellisation (Décret JORF N° 2019-1109 du 30/10/2019) dans le cadre de la procédure gouvernementale de suppression d'instances à caractère consultatif.*

Cet important travail du groupe des DRRT montre à l'évidence que les **CRT** *et* **CDT** *sont les structures que l'on peut qualifier « d'agiles dans cet écosystème » en pleine recomposition et évaluation des nouveaux outils issus des récents plans d'investissement d'avenir.*

À l'issue de cette présentation, l'assemblée, par le biais de quelques participants, fait quelques commentaires :

Jean-Marc POPOT*, Directeur du CRITT MDTS, demande des précisions sur la détermination de la performance globale.* ***Carole VALLET*** *répond qu'elle a été mesurée par rapport au score moyen obtenu à partir des 4 caractéristiques R, C, E et PP. Au-delà du score moyen, la structure est très performante et a contrario, elle l'est moins. D'ailleurs les structures les moins performantes ont tendance, d'après cette étude, à hypertrophier leur relation avec l'écosystème, ce qui abaisse leur performance en termes de développement interne.*

Hervé PICHON *demande si les DRRT, de par leur propre connaissance des structures régionales qu'ils soutiennent, confirment les tendances, cela confirmerait en quelque sorte la validité du modèle analytique.* ***Stéphane LELEU*** *précise que la mesure individuelle versus la performance globale n'est pas forcément négative et qu'en effet, les DRRT ont pu expliquer les positionnements différents de certaines structures. Il confirme donc bien la pertinence de cette étude. Il ajoute que l'objectif est de mieux accompagner les labellisés, dégager des bonnes pratiques et tirer vers le haut l'ensemble du système.*

Hervé PICHON *ajoute qu'il est intéressant de mieux savoir pourquoi les pouvoirs publics soutiennent telle ou telle structure, par exemple pour son ressourcement bien positionné. Cela doit être aussi un bon guide de pilotage pour l'établissement et la réactualisation des plans stratégiques de développement, à la fois pour la structure elle-même mais aussi pour les collectivités qui entretiennent le développement économique des*

territoires. ***Stéphane LELEU*** *confirme que cette étude a clairement montré que les structures ont la capacité à adresser les PME.*

Tarik AIT YOUNES*, Directeur du CRITT ANALYSES et SURFACE, demande comment ont été déterminés certains critères, pas forcément facilement objectivables, tels que le critère "relations" ?* ***Carole VALLET*** *répond que le traitement des questions a été réalisé selon un traitement binaire (0 ou 1) et que c'est le faisceau de réponses concordantes qui détermine statistiquement l'objectivité.*

Jean-Robert GEOFFROY*, Directeur d'ADRIA Développement, prend la parole pour dire qu'il ne faut pas opposer systématiquement PME et Groupes. En effet, c'est grâce à ces derniers, que la recherche des centres est de qualité. Il préconise de communiquer sur le fait que les centres adressent leurs activités aux deux typologies d'entreprises.* ***Philippe CANIAUX*** *est d'accord avec cette dernière remarque, mais il met en avant que cette étude a pu démontrer que les labellisés sont identifiés comme les acteurs touchant véritablement le tissu des PME. Et c'est important de le mettre en avant, car c'est ce tissu qui crée aujourd'hui de l'emploi dans les régions. Il est donc nécessaire de mieux communiquer sur l'atteinte de ce tissu.* ***Yves MACHU****, Directeur du CRITT POLYMERES, ajoute qu'il ne doit pas y avoir opposition mais complémentarité : le fait de toucher les groupes provoque un phénomène d'entrainement des PME.*

Jean-Marc POPOT *revient sur le critère Ressourcement, notamment sur l'existence d'un laboratoire d'adossement. Un certain nombre de centres ne sont pas directement adossés à un laboratoire et il souligne qu'il y a d'autres moyens de se ressourcer.* ***Morgane LE BRAS*** *répond que le MESRI a remarqué cela et il est nécessaire de retravailler le terme laboratoire d'adossement., notamment dans le cadre des ateliers.*

Alain STRASSER*, Directeur d'Aérial, demande des précisions sur le traitement des données qualitatives,* ***Morgane LE BRAS*** *précise qu'à partir de l'étude spécifique des DRRT, il a été adopté un nombre limité de données afin de pouvoir mieux les traiter dans un système binaire 0 ou 1.*

Roland BOREL*, PDG du CNEP, demande quel est la prise en compte des structures labellisées au niveau européen, suite à l'intervention de Stéphane LELEU au sujet du Conseil Européen de l'Innovation.* ***Stéphane LELEU*** *précise que c'est en termes de positionnement que cela a été pris en compte. Il ajoute que l'intérêt de cette enquête est de mettre en valeur les actions et que le nouveau système permettra d'avoir une meilleure visibilité nationale et internationale.*

Valérie ZWILLING*, chef de la mission Europe de l'ANRT, approuve cette démarche qu'elle juge très valorisante. Elle demande si les universités labellisées européennes auront aussi accès à cette grille de lecture ?* ***Stéphane LELEU*** *confirme qu'on est au cœur du sujet et des interfaces. Néanmoins, il ne peut pas répondre aujourd'hui à cette question. Il ajoute que la prise en compte dans les CPER des sujets de recherche dans la voie de la valorisation est bien une confirmation de la volonté de rapprocher la recherche des débouchés économiques.*

Hervé PICHON *reprend la parole pour ajouter qu'avant cette intéressante étude, les pouvoirs publics nous identifiaient comme très divers et variés. Cette enquête montre au contraire que l'***AFCRT** *avait raison sur le fait qu'on exerçait les mêmes métiers et que nous avions les mêmes préoccupations. Il tient à remercier le groupe pour cette étude. Charge à nous et vous, les pouvoirs publics, de faire mieux savoir ce que l'on est, quelles sont nos contributions, … Il faut montrer que nous avons la capacité à faire monter les TRL et donc assurer efficacement la maturation technologique.*

Pascal CODRON *confirme que cette étude distingue bien les métiers de* **CRT** *et* **CDT** *et met en avant les spécificités de deux types de labellisés. Philippe CANIAUX ajoute que cela montre bien également nos évolutions et notre agilité, et fait écho aux deux livres blancs publiés par l'***AFCRT** *sur les deux métiers.*

Elisabeth PATOUILLARD *demande si la structure labellisée pourra avoir accès à ses données. La question sera étudiée par le MESRI.*

Enfin, ***Jacques LEMONNIER****, de la Direction Générale des Entreprises a initié une démarche de marchés-clés dans le pacte productif 2025, pour que la France se protège mieux sur les marchés pour lesquels elle a des atouts majeurs. Il est certain que les* **CRT** *et* **CDT** *auront un rôle important dans ce positionnement.* ***Philippe CANIAUX*** *ajoute que l'***AFCRT** *a formulé des préconisations en ce sens pour le pacte productif 2015 et la loi de programmation pluriannuelle de recherche.*

RESTITUTION DES 3 ATELIERS PARTICIPATIFS POUR LA MODERNISATION DES LABELS CRT/CDT :

En synthèse, les principales remontées des 3 groupes de réflexion pour chaque atelier :

ATELIER 1 : REPORTING ANNUEL - Atelier animé par MORGANE LE BRAS (MESRI)

En premier lieu, il faut s'assurer que les indicateurs qui seront retenus constituent un véritable outil de pilotage et de progression pour les structures labellisées.

Il faut prendre en compte que, dans l'actuel processus de labellisation et ses cahiers de charges afférents, un certain nombre de ***critères sont devenus largement obsolètes*** *et susceptibles d'interminables interprétations…*

Ainsi, à titre d'illustration, le critère des visites (aujourd'hui, comment définir réellement une visite ?) ainsi que son nombre par ETP, le critère entreprises connues/pas connues (Qu'est-ce qu'une entreprise connue ?) sont des critères largement dépassés qui n'apportent pas de véritables connaissances de ce fait. D'autres critères devront être ainsi modifiés pour mieux répondre au traitement des données.

En second lieu, il faudra envisager une éventuelle simplification par une ***procédure allégée du questionnaire*** *si la structure dispose d'un Système de management de la qualité (SMQ) / d'accréditations type ISO, COFRAC, …, mais ne pas en faire un critère obligatoire pour les structures de petite taille.*

En dernier lieu, le ré-examen des cahiers des charges **CRT** *et* **CDT** *doit aboutir à une* ***réduction des critères, en se concentrant sur les critères véritablement clés.*** *Une multitude d'indicateurs ne serait pas vraiment constructif, car si l'objectif est bien de traiter et de remonter des données, l'excès de paramètres n'aidera pas au bon traitement des données collectées. Il faut prendre en compte également que la* ***saisie des données quantitatives et qualitatives deviendra annuelle et ne doit pas engendrer pour les structures labellisées un surcroit de travail et de compilation****.*

*Les indicateurs quantitatifs financiers (issus des comptes) seront de toute façon remontés ; il est donc important d'identifier les indicateurs ou éléments différenciants au plan qualitatif (voire quantitatif si nécessaire) sur lesquels la structure sera reconnue, en prenant en compte que ces indicateurs doivent être dissociés selon la nature de la structure (***CRT** *ou* **CDT***).*

En ce sens, les groupes ***ont proposé les indicateurs qualitatifs*** *suivants :*

- ***Indicateurs de retombée économique*** *: impact économique sur les PME et les Groupes (chiffre d'affaires, emploi créé / maintenu, emploi de soutien injecté sur le territoire en soutien, mise sur le marché, acquisition de savoir-faire, …*
- ***Indicateur Ressourcement*** *: Il faut définir clairement ce qu'est la notion de ressourcement et/ou la mission d'intérêt général - Élaboration d'un plan stratégique de ressourcement, de veille technologique, la nature réelle des liens de PARTENARIAT et non d'adossement (peu explicite) avec les laboratoires (conventions, thèse… adossement). Le nombre de centres rencontrés n'est pas considéré par le groupe comme un critère suffisant, a contrario des formations de ressourcement des équipes en interne et externe, … S'assurer que la structure dispose des ressources financières et humaines pour assurer la mission d'intérêt général en cohérence avec l'énergie consacrée. Dans ce cas, le taux d'autofinancement peut être un indicateur mais à apprécier dans chaque situation, de sorte qu'il y ait un équilibre correct*

entre la mission d'intérêt général et de ressourcement prise en charge par la collectivité et le travail de prestation dans le domaine concurrentiel.

- ***Indicateur Évaluation de la croissance** : nombre de contrats, volumes d'affaires, … viabilité économique de la structure en prenant en compte l'ancienneté de la structure au regard de l'évolution de la croissance en %.*
- ***Indicateur Gestion de la Propriété** : stratégie de PI[2] et de valorisation des inventions pour les clients et le* **CRT** *et* **CDT**.
- ***Indicateur Intégration réseaux et rayonnement** : rajouter potentiellement une vision internationale / UE[3] en plus des critères déjà présents. Quelle est la place du* **CRT** *et* **CDT** *dans l'écosystème du Développement Économique (pas seulement technologique) ? Établir une « cartographie » pour apprécier le rayonnement de la structure.*
- ***Indicateur Intégration dans les politiques régionales** permettant de bien identifier l'apport des* **CRT** *et* **CDT** *dans les politiques publiques, par exemple dans la définition et la mise en œuvre des divers schémas de stratégies régionales.*
- ***Indicateur de diffusion de l'information et de la connaissance** (interventions dans des formations initiales, des congrès, des salons, …), étant entendu qu'il sera important de **bien la définir** car certains* **CRT** *adressent également le grand public, les écoles primaires, collèges, lycées, … et pas seulement les professionnels.*
- ***Indicateur capitalisation des connaissances**, il sera important de bien la déterminer également pour savoir ce que l'on entend évaluer. La gestion des connaissances (donc la capitalisation) est une notion explicite dans l'ISO 9001 – version 2015 et à ce titre, des actions existent dans certains* **CRT**
- ***Indicateur Projets stratégiques** en y inscrivant les **niveaux de TRL** atteints par tel ou tel projet afin de bien justifier que les* **CRT** *ont des activités cohérentes par rapport à leur cœur de métier (TRL 4-6) et aux **usages** cibles (**applications marché** visées).*

<u>ATELIER 2</u> : GESTION DES SITUATIONS SINGULIERES - Atelier animé par Carole VALLET (DRRT Hauts-de-France)

En premier lieu, il faut définir ce que sont les situations singulières atypiques et les caractériser.

S'agit-il d'un simple problème de temporalité ponctuelle (liée par exemple à un événement particulier : fin d'un programme participatif, recentrage ou démarrage de nouvelles activités, …) ou est-ce une dérive plus structurelle ?

***Une proposition de réponse** pourrait être la suivante : **Tout ce qui met en péril le centre ou son avenir** (en fonction d'un faisceau du nuage de points de l'enquête) en général et du cahier des charges du label en particulier, ou à l'inverse tout ce qui le conforte dans son positionnement d'outil de développement au service de la performance industrielle et économique.*

*La situation singulière peut être ainsi appréciée dans **deux cas** :*

1. ***<u>Structure en « difficulté » / critères de labellisation</u>** : Dans ce cas, la situation devra être **appréciée dans le cadre d'une approche pluriannuelle** (intégrant une notion de tendance), notamment si elle est d'origine **économique**, comme par exemple :*

    - *1 année sur 3 où les critères sont limites (à apprécier néanmoins selon un effet glissant)*

[2] Propriété Intellectuelle
[3] Union Européenne

- *Contentieux clients / financeurs publics*
- *Evolution des amortissements : nouveaux équipements et maintien des équipements anciens*
- *Problème de fonds propres éventuels liés au statut associatif*
- *Soumission de l'activité au code des marchés publics*
- *Exemple de problème RH (Recrutement, Absence subite et longue durée : maladie, licenciement, Hommes clés / manager de transition, …)*

Elle peut aussi avoir d'autres causes telles que :

- ***L'évolution d'un label CDT vers le Label CRT**, d'une restructuration, de fusion/scission/absorption, d'une prépondérance d'activité vers les grands groupes, d'un accident RH, d'une absence de ressources (humaines ou financières) …*
- *Dans le cas de **structures étant fortement incarnées par leur dirigeant** (Directeur), une absence brutale ou soudaine (maladie, accident, décès, …) peut les mettre en grosse difficulté si aucune disposition n'a été prévue en amont pour ce type d'évènement.*
  *Solution proposée : **système d'alerte** du MESRI (via le DRRT ?) afin d'informer d'une situation difficile à venir sur les indicateurs.*
  Est-ce qu'une case spécifique dans l'application web peut être créée ? Compliqué si la fenêtre temporelle pour la consignation des données est limitée. Envoi d'un « ticket » au MESRI ? Ou simplement informer le DRRT qui saura faire remonter et juger la labellisation en toute connaissance de cause.
  Remarque : ce type de situation pourrait être encore plus critique s'il s'agit du Président, celui-ci ayant un rôle politique la plupart du temps.
- *La **modification des statuts** (fusion, changement de structure juridique, …), quel sera l'impact sur le label ?*
  Il faut cependant distinguer plusieurs cas différents (cas déjà évoqués dans le cahier des charges mais qui pourra être revu et consolidé) :
  - *Une structure labellisée fusionne avec une (ou plusieurs) structure (s) labellisée (s) elle(s) -aussi.*
  - *Une structure labellisée fusionne avec une (ou plusieurs) structures non-labellisées.*
  - *Une (ou plusieurs) structures en cours de labellisation fusionnent.*

RECOMMANDATIONS des GROUPES de TRAVAIL pour cet atelier :

***Dans le cadre d'une « structure en « difficulté »** : Une fois l'alerte détectée via l'application WEB, il sera important d'entrer dans une démarche d'analyse de risque, de plan d'action(s), d'appui respectif et d'échange de bonnes pratiques entre **CRT** et **CDT**, avec la création éventuelle de « banque » d'experts aptes à répondre… Dans tous les cas, il faudra intervenir avant que le risque ne devienne trop conséquent pour la structure.*
*L'**« Audit » par un « Comité d'experts »** (**CRT** et **CDT**, clients, base d'experts…) avec une rencontre de la structure, puis des recommandations et enfin un suivi dans le temps avec une période probatoire doit précéder une éventuelle délabellisation.*

Enfin, la situation singulière doit s'appuyer sur un rapport direct avec la structure. Restera à en définir la forme.

2. ***Structure en « réussite »** / critères de labellisation*
   - *Le représentant de la structure pourra participer au « Comité d'experts »*
   - *Un témoignage à l'occasion d'une JIR pourrait être utile*
   - *Une implication en comité plus restreint pourrait permettre de travailler sur des retours d'expérience et partage de bonnes pratiques.*

<u>ATELIER 3</u> : QUELLE RECONNAISSANCE POUR LES LABELS ? - Atelier animé par Stéphane LELEU (DRRT Hauts-de-France)

La modernisation des labels doit impérativement s'accompagner d'une meilleure reconnaissance de ces labels. C'est une composante essentielle car l'un des risques à terme est que les structures se détournent de ce label, au profit d'autres qualifications comme certains d'ailleurs en bénéficient (CTI, ITAI, …).

Trois constats préliminaires :

- Vis-à-vis des clients ou les bénéficiaires*, le constat initial, qui repose sur la reconnaissance des labels actuels, en particulier celui de CRT (qui facturent des prestations payantes), est que ces* ***<u>deux labels ne sont pas connus et ne bénéficient pas</u>****, de ce fait,* ***<u>de la notoriété à laquelle on pourrait s'attendre et prétendre</u>****. Il y a un gros déficit de lisibilité, notamment par rapport aux CTI[4], dont la renommée est ancrée grâce notamment à l'ancienneté de cette qualité et à la diffusion et la communication par les branches professionnelles. D'autre part, beaucoup de nos centres* **CRT** *ont conservé dans leur appellation commerciale le mot CRITT[5], cela contribuant à brouiller encore plus la lisibilité. Au plan commercial, pour ceux qui communiquent sur le label, c'est toutefois un gage de qualité mais cet argument commercial n'a pas la même notoriété auprès du monde industriel que les ISO ou COFRAC, mieux connus … Toutefois, les entreprises sont sensibles aux avantages indirects (charte de déontologie, propriété intellectuelle et reconnaissance aux CIR et CII).*

- Vis-à-vis des pouvoirs publics et des collectivités locales et régionales*, le constat est tout autre car* ***<u>le label reste pour eux un gage reconnu de reconnaissance et de qualité</u>****. Certains cofinanceurs et institutionnels régionaux exigent même que les postulants à des aides financières disposent de ces labels. À ce sujet, il sera d'ailleurs primordial de réaliser dans les tous prochains mois, une* ***<u>communication conjointe MESRI/DRRT/AFCRT sur la non-disparition des labels,</u>*** *qui pourrait être aujourd'hui perçue comme telle compte tenu de la seule diffusion publique du décret de suppression de la commission de labellisation. Sans plus d'explication, la simple lecture du décret pourrait aboutir à cette interprétation erronée…*

- Vis-à-vis des personnels salariés des structures labellisées*, il y a une* ***<u>excellente reconnaissance en interne des labels</u>****, lesquels constituent d'ailleurs des outils de performance et d'amélioration.*

De ce fait, quelles réponses doit-on apporter pour améliorer et amplifier la reconnaissance des labels CRT et CDT ?

- ***PREMIERE REPONSE : COMMUNIQUER***

Une des premières réponses *formulées par les contributeurs des ateliers serait qu'****<u>une campagne de communication orchestrée par le MESRI, relayée par les délégations régionales soit lancée,</u>*** *en mettant en avant les chiffres-clés de nos structures. En ce sens, l'appliweb permettrait de disposer de chiffres sincères et de mieux mesurer l'impact de la communauté* **CRT** *et* **CDT***. L'***AFCRT***, en sa qualité de tête de réseau pourrait être également un bon relais au national et à l'international, voire au sein des régions par une sensibilisation des Présidents de Région et de l'ARF[6].*

- ***SECONDE REPONSE : BONIFIER***

Une seconde réponse *serait que ces labels permettent aux labellisés de* ***<u>faire bénéficier de taux bonifiés à leurs clients et bénéficiaires.</u>*** *L'***AFCRT** *ainsi que les contributeurs des ateliers ont à ce sujet une convergence de vision sur les outils à mettre en place à cet effet (Cf. ci-dessous).*

---

[4] Centres Techniques Industriels

[5] Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie

[6] Association des Régions de France

- ***TROISIEME REPONSE : FINANCER***

Une troisième réponse *serait que ces labels permettent aux labellisés de* ***bénéficier de taux de financement adaptés à leurs missions d'intérêt général et de ressourcement.*** *En effet, ces actions nécessitent plus que jamais d'être financés (Les CTI ne le sont-ils pas ?).*

Concernant les réponses 2 et 3, quatre outils simples et efficaces peuvent (et doivent) être mis en place, en parallèle de cette modernisation, justifiant ainsi tant pour les labellisés que les bénéficiaires des services des structures labellisées ces labels revisités et porteurs d'avenir pour le développement économique, territorial et national.

Il s'agit du :

1. ***Doublement du CIR pour les industriels bénéficiaires*** *de travaux des* **CRT** *et* **CDT**
2. ***Taux de financement spécifique identifié dans les divers AAP***[7] *régionaux, nationaux et internationaux.*
3. ***Intégration des*** **CRT** *et* **CDT** ***dans les CPER***
4. ***Incitation au développement de thèses CIFRE dans les*** **CRT**

Sans revenir ici sur le détail de ces deux mesures, que l'AFCRT a déjà développé dans ses diverses contributions (Grand débat, Pacte Productif 2025, Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche Publique, …), en voici les principaux intérêts :

- ***DOUBLEMENT DU CIR :***

Le Label CRT offre de facto l'agrément CIR, même s'il est souhaitable d'automatiser cet agrément dans le cadre de l'appliweb. Mais L'extension du doublement du Crédit d'Impôt Recherche à nos structures labellisées répondrait aussi à un souci d'efficacité de la part de l'administration fiscale. Le CIR fait bénéficier directement les entreprises d'un appui financier, sans passer par le mécanisme plus lourd et coûteux pour la collectivité des subventions. Ce changement de régime doit permettre de favoriser le financement des projets de recherche innovants des PME, interlocuteurs très proches de nos structures labellisées. ***Or, les TPE/PME peinent actuellement à accéder et bénéficier du CIR***[8]***.***

En ce sens, nous avons interpellé en juillet 2019 le Ministre des finances pour assurer une véritable équité entre les structures publiques et privées de type CTI, ITAI, ITA et **CRT** *et* **CDT***.*

Nos structures labellisées comme les CTI, ITAI et ITA sont des structures de droit privé qui figurent parmi les acteurs de la recherche appliquée engagés dans le soutien technique aux entreprises industrielles, notamment les TPE/PME sous couvert d'une labellisation par le MESRI, avec un mécanisme très proche de celui de la qualification des ITAI/ITA par le MAAF.[9]

Le montant estimé annuel pour l'État serait d'environ 3 à 6 millions d'euros et permettrait de combler une injuste distorsion concurrentielle avec d'autres structures du transfert de technologies et/ou universités et organismes de recherche offrant ce doublement, mais touchant à la marge les TPE/PME.

Le coût de cette mesure représenterait ainsi une évolution mesurée des sommes allouées au Crédit Impôt Recherche, de 0,5 à 1 ‰ (6,1 Milliards d'euros en 2017). ***Mais il en serait largement compensé par les bénéfices en termes de développement de l'activité économique des TPE/PME ainsi mieux soutenues dans leur démarche d'innovation et de développement territorial.***

À l'inverse des grands groupes, il est de fait que les TPE/PME de petite taille sont les parents pauvres de cet avantage fiscal. Cela permettrait donc un meilleur recentrage du CIR vers ce type d'entreprise, cœur de cible de nos structures labellisées, qui peine à bénéficier de ce dispositif, et en faciliterait grandement leur développement économique. *Celui-ci serait ainsi mieux exploité par cette catégorie de*

[7] Appel À Projets

[8] Si on peut constater que les TPE/ PME sont nombreuses à bénéficier du dispositif CIR, elles restent peu importantes en volume, par ce manque d'effet levier

[9] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et des Forêts

bénéficiaires et cela, avec l'appui des structures labellisées, qui seraient mieux à même de qualifier auprès d'elles cet avantage fiscal.

- ***TAUX DE FINANCEMENT SPECIFIQUE DANS LES AAP :***

Dans le cadre des appels à projet (AAP), lorsque les critères pris en considération favorisent l'excellence au détriment de la valorisation possible des résultats ou de l'adéquation avec les besoins des industriels, ce sont les instituts de recherche publics qui sont majoritairement financés.

Afin de permettre financièrement aux **CRT** *de mener les stratégies de recherche et développement que nous envisageons dans les démarches de labellisation, nous proposons que* ***l'intégration de CRT/CDT dans les consortiums répondant à ces appels à projet recherche soit un des critères retenus pour l'évaluation des dossiers.***

Outre le fait que cette proposition permettrait d'orienter des partenaires publics et privés vers les **CRT** *et* **CDT** *en leur donnant les moyens de mener leur stratégie de recherche et développement et de ressourcement des compétences,* ***cela garantirait une bonne prise en compte des préoccupations des industriels dans les projets soumis et une bonne valorisation des résultats auprès du tissu économique.***

*Ainsi, l'***AFCRT** *propose que* ***les CRT labellisés, soient considérés de fait comme un « organisme de recherche et de diffusion des connaissances » ou « organisme de recherche »*** *au sens de la définition ci-dessous issue du règlement européen RDI :*

"organisme de recherche et de diffusion des connaissances» ou «organisme de recherche»: il s'agit d'une entité (telle qu'une université ou un institut de recherche, une agence de transfert de technologies, un intermédiaire en innovation, une entité collaborative réelle ou virtuelle axée sur la recherche), quel que soit son statut légal (de droit public ou de droit privé) ou son mode de financement, dont l'objectif premier est d'exercer, en toute indépendance, des activités de recherche fondamentale, de recherche industrielle ou de développement expérimental, ou de diffuser largement les résultats de ces activités au moyen d'un enseignement, de publications ou de transferts de connaissances. Lorsqu'une telle entité exerce également des activités économiques, le financement, les coûts et les revenus de ces activités économiques doivent être comptabilisés séparément. Les entreprises qui peuvent exercer une influence déterminante sur une telle entité, par exemple en leur qualité d'actionnaire ou d'associé, ne peuvent pas bénéficier d'un accès privilégié aux résultats qu'elle produit."

Cette prise en compte logique de cette définition permettra de ne plus se voir opposer le fait que des collectivités (par exemple : les régions) considèrent que les **CRT** *et* **CDT** *ne peuvent financer à 100 % des activités non-économiques (puisqu'elles ne relèvent pas du régime d'aide d'État).*

De même, les impératifs de ressourcement des **CDT** *impliquent également leur participation à des AAP de R&D dans lesquels ils jouent l'interface opérationnelle avec les PME utilisatrices, et dans lesquels ils renforcent la valorisation des résultats.*

Nous proposons donc qu'une demande de reconnaissance des CRT et CDT dans les AAP nationaux (type FUI, ADEME, BPI, Régions, …), comme structure labellisée sans but lucratif soit adoptée comme elle apparaît assez clairement au niveau européen. Ainsi, nous préconisons l'incrémentation d'une case à cocher [CRT/ CDT], équivalente à celle des NPO (Non Profit Organization) européenne.

Le financement des activités de recherche applicative, de missions d'intérêt général et de ressourcement permettrait ainsi d'obtenir des taux de financements et des calculs d'assiettes mieux adaptés à nos modèles économiques (en visant les taux EUROPE).

Cette mesure, si elle est retenue par le Ministère, permettra enfin d'assurer à nos **CRT** *et* **CDT** *un ressourcement scientifique avec sérénité.*

- ***INTEGRATION DES CRT/CDT DANS LES CPER :***

Il s'agit de créer les conditions nécessaires pour créer de véritables ***synergies sur projets et thématiques de recherche et innovation articulant*** *et favorisant les liens de recherche entre les* **CRT** *et les équipes académiques.*

- ***ENCOURAGER LES THESES CIFRE DANS LES CRT :***

Encourager/bonifier le séjour de thésards CIFRE dans les **CRT** *permettrait de mieux engager la maturation des résultats de leur recherche, contribuant ainsi à l'accélération des processus de mise en marché des fruits de la recherche applicative.*

- ***QUATRIEME REPONSE : RENFORCER LES LIENS***

Une quatrième réponse *constituerait à* ***renforcer les liens avec l'écosystème de l'innovation et du transfert de Technologie.*** *La constitution préconisée par l'***AFCRT** *d'un* ***groupe de concertation*** *nationale avec les autres acteurs (SATT, IRT, CTI, Instituts CARNOT, Incubateurs, Technopôles, Clusters, Pôles de compétitivité, …) à l'initiative du MESRI aurait ainsi toute sa plénitude.*

Étant entendu que l'ensemble de ces structures actrices du développement ont des tutelles ministérielles différentes, ***un groupe interministériel*** *aurait du sens et de la cohérence dans un univers très complexe et totalement illisible par l'industriel Lambda …*

PROPOSITION DE COLLABORATION AFCRT/MESRI/DRRT

*Tenant compte de l'ensemble de ces premiers travaux et propositions des adhérents de l'***AFCRT** *lors des ateliers de la 9ème JIR, l'***AFCRT** *et ses membres proposent de contribuer à la mise en place de ce nouveau process, dans sa définition, puis sa phase de test avec des β-testeurs choisis parmi nos adhérents et tenant compte de la diversité des structures, tant au plan économique qu'au plan du secteur d'activités, du rayonnement, etc …*

TABLE RONDE INTERNATIONALE : Vers un réseau international

En haut à droite : Pascal CODRON – Animateur de la table ronde puis en bas de gauche à droite : Sabine DOSSA Réseau SYNHERA | Hubert de BEAUMONT, TECH-DEV- Réseau des HUB-IIT | Baïdy DIAKITE, CSP- Réseau des HUB-IIT | Valérie ZWILLING, ANRT | Marie Gagné, Réseau SYNCHRONEX par message vidéo |

*Philippe CANIAUX, Délégué Général de l'**AFCRT** prend la parole pour présenter le réseau international francophone « **FRATRIE, terres francophones fertiles en innovation** ». Cela Signifie : **F** pour Francophone, **R** pour Réseau, **A** pour Appui, **T** pour Technologie, **R** pour Réseautage, **I** pour Innovation, **E** pour Entreprises. Ce réseau rassemble dans un premier temps la France, la Belgique, et les pays du Sahel -Afrique.*

Ce grand rendez-vous international a rassemblé un plateau de 6 intervenants. L'animateur propose de scinder la table ronde en deux volets : un premier volet **EUROPE** *et un second volet* **INTERNATIONAL***.*

VOLET EUROPE :

*Pour lancer la table, **Pascal CODRON (PC)** questionne le Président **Hervé PICHON (HP)** sur la raison pour laquelle l'**AFCRT** est un peu l'initiateur de ce réseau international ?*

***Hervé PICHON** suggère plusieurs réponses à cette première question. La première est que les **CRT** et **CDT** vivent chacun dans des territoires mais pour autant ces structures vivent dans un environnement mondialisé et développent des compétences qui ont souvent une véritable plus-value internationale et sont également un faire valoir au plan national et régional. Une seconde perspective concerne plus le volet RH-social dans la mesure ou l'international offre un meilleur intérêt à nos collaborateurs et à nos jeunes recrues, qui se tournent de plus en plus vers la mondialisation. L'intérêt pour une ouverture européenne réside également dans le fait que c'est un très bel enjeu de participer à des ouvertures internationales en termes de science et technologie.*

Cela permet de mieux connaître les métiers et les pratiques de nos homologues internationaux, en prenant en compte les spécificités de chaque pays. En effet, chaque pays a sa propre façon d'opérer, d'adapter le développement technologique et de répondre aux attentes des opérateurs économiques, mais la confrontation des approches reste toujours intéressante et instructive pour chacun des partenaires du réseau.

***PC** retient donc que c'est en effet un facteur de progression, de dynamisme et de compétition, mais aussi de connaissance des cultures et des différences liées à l'environnement socio-économique. **HP** ajoute que vis-à-vis des pouvoirs publics, c'est aussi montrer que cette ouverture à la vision internationale est un véritable facteur de reconnaissance de nos compétences réciproques et c'est un moyen de les rendre encore plus efficace et visible localement.*

***PC** donne la parole à **Sabine DOSSA (SD)** du réseau belge SYNHERA. SYNHERA signifie SYnergie Hautes Écoles pour la Recherche Appliquée. Ce sont en effet les hautes écoles belges qui ont pour mission d'accomplir la recherche appliquée en Belgique. Il existe 19 hautes écoles et 10 centres de recherche dans la fédération wallonne. Le réseau SYNHERA a pour mission d'accompagner les enseignants et les chercheurs dans la réalisation de programmes de recherche jusqu'à l'ultime étape de valorisation des résultats de cette recherche, d'assurer le lien avec les PME/PMI et de détecter leurs besoins via le conseiller scientifique. Ce dernier va en entreprise, définit le besoin et oriente le chef d'entreprise vers le centre adapté à son problème. Le réseau accompagne environ 150 entreprises/an avec 6 conseillers.*

***PC** demande à **SB** ce qu'elle attend de ce réseau : d'abord, un lieu d'échanges, d'expertises de connaissances et de compétences afin d'augmenter les collaborations pour les membres du réseau. Ensuite c'est une belle opportunité de lobbying pour être mieux reconnu au sein de son propre système politique. A la question de **PC** sur la labellisation, elle répond que les centres wallons sont "labellisés" pour prétendre à des financements de type "chèque technologique".*

*Puis **PC** se tourne vers **Valérie ZWILLING (VZ)**, Cheffe de la mission Europe au sein de l'ANRT. L'ANRT est une association loi 1901 créée en 1953 par décret ministériel et se veut être un lieu d'échanges et de discussion entre les organisations publiques et les organisations privées. Forte de 360 membres dont 80 issus de groupes ou ETI, et autant de PME/PMI, ses activités sont axées autour de 3 missions :*

1. *Opérateur pour l'État des conventions de type CIFRE*
2. *Missions prospectives pour la recherche*
3. *Mission Europe*

***PC** reprend le développement européen à travers les programmes H2020, 8 et 9ème plan, … Comment ces outils pourraient-ils contribuer à développer un réseau comme FRATRIE ? **VZ** répond en donnant l'exemple du 9ème plan HORIZON EUROPE qui sera non seulement ouvert sur l'Europe mais tourné vers le monde. Ce plan est ouvert à participation et financement à toute l'UE, mais également aux pays de l'Afrique, des caraïbes, de l'Amérique du Sud, etc. … qui sont aussi éligibles à des financements dès lors qu'ils s'associent à 3 états membres de l'UE.*

***VZ** ajoute que 84 organisations africaines participent à 133 projets. La ligne de travail se structure autour de 4 axes : agriculture, technologies de la communication, climat et environnement. Cela doit permettre de mettre en place des stratégies de développement dans le cadre de ce réseau international. **HP** ajoute à ces propos que l'**AFCRT** serait intéressée de mieux connaître les possibilités pour les **CRT** et **CDT** d'entrer dans cette démarche. **VZ** ajoute qu'HORIZON EUROPE couvrira toute la chaîne de maturité et que dans ce cadre, les **CRT** ont un rôle à jouer. En effet, il y a 3 piliers :*

1. *Création de la connaissance*
2. *Ambition de croiser le leadership industriel avec les grands défis sociétaux*
3. *Poursuite jusqu'à la mise en marché*

Ce sont donc de réelles opportunités de développement international européen.

PC** remercie les trois intervenants et appelle **Hubert de BEAUMONT (HB),** et **Baïdy DIAKITE (BD).

VOLET INTERNATIONAL (QUEBEC, AFRIQUE)

*Pour le Québec, la vidéo pré-enregistrée par **Marie Gagné**, PDG du réseau québécois SYNCHRONEX pour l'événement est diffusée sur grand écran (Cf. lien en fin des actes). Il y a déjà entre l'**AFCRT** et le Québec une convention signée en 2018 lors de la rencontre alternée des premiers ministres. Il s'agit d'une entente et un échange de bonnes pratiques et rencontres entre collaborateurs de centres québécois et français. Nous remercions Marie pour ce sympathique témoignage.*

***Hubert de BEAUMONT**, Président de l'association de Solidarité Internationale (ASI) TECH-DEV présente l'association : créée en 1994, son but est d'apporter des services non financiers à des micro et petites entreprises africaines. Depuis 2015, dans le cadre d'un programme AFD (agence Française de Développement). Elle a lancé un accompagnement in situ par des HUB-IIT (mini-CDT), qui ont vocation à faire du compagnonnage des micro-entreprises africaines. Ces HUB-IIT ont vocation à se pérenniser et à accompagner le développement intrinsèque du pays. L'**AFCRT** contribue par les missions d'expertise de son DG à développer ce réseau au Mali, Sénégal, Tchad et Burkina. TECH-DEV a bénéficié d'un financement sur 5 ans (jusqu'en 2023) pour déployer le dispositif sur ces 4 pays avec 8 dispositifs en réseau.*

***Baïdy DIAKITE** prend la parole pour resituer le démarrage du premier HUB-IIT qui a démarré à BAMAKO en 2015. Ce projet pilote a permis de valider le modèle qui fonctionne avec des référents technologiques (l'équivalent de nos conseillers technologiques) qui accompagnent les micros et petites entreprises agroalimentaires, principalement dirigées par des femmes. Une évaluation finale de cette phase pilote a été validée fin 2017 et a permis à TECH-DEV de décliner le modèle dans les pays du Sahel. Il cite quelques exemples de réussite de développement très innovants comme le confit de mangues, qui permet d'améliorer le rendement et diminuer les pertes bord-champ.*

***BD** confirme le très grand intérêt du partenariat avec l'**AFCRT** et l'opportunité d'avoir pu y contribuer. Aujourd'hui, les HUB-IIT commencent à se financer partiellement grâce aux cotisations des adhérents et à la construction d'une grille de facturation des services rendus.*

***PC** le remercie pour sa présence et son témoignage.*

***PC** repasse la parole à **VZ** qui confirme que dans 14 mois (horizon début 2021) un programme permettra de lancer des AAP et il y aura possibilité d'accompagnement par l'ANRT pour la formation et les stratégies de positionnement. Le réseau FRATRIE pourra donc répondre à ces AAP avec une approche systémique et pluridisciplinaire. **PC** ajoute que les africains ont souvent des solutions d'où l'intérêt d'un dialogue SUD-NORD relayant le classique NORD-SUD !!...*

*En conclusion de cette table ronde, FRATRIE doit être un lieu d'échange, de rencontre et de partage pour chacun des acteurs. **SD** propose comme objectif de construction de ce réseau d'accroître les collaborations et d'échanger sur les bonnes pratiques et de mettre en place un lobbying international politique.*

La feuille de route pour 2020 pourrait être la suivante :

1. *Cartographier les membres*
2. *Développer des outils communs (diffusion, pratiques, financements, …)*
3. *Développer des collaborations internationales en recherchant des sources de financement*

*HP rappelle que nos modèles **CDT** ont donc un grand sens à l'international et la réussite du développement de ces modèles en Afrique le prouve ! Enfin, il note que l'ambition et la volonté sont fortes avec une feuille de route balisée !!!...*

***PC** remercie l'ensemble des intervenants pour leurs contributions respectives.*

*Pour clore cette neuvième édition, Philippe **CANIAUX** adresse ses remerciements chaleureux à l'animateur, aux nombreux intervenants, ainsi qu'aux participants.*

Concernant le déroulé de la journée, les participants ont plébiscité l'animation de cette journée et ont apprécié l'organisation (tant matérielle que temporelle), ainsi que la participation aux ateliers tournants sur la modernisation des labels.

*L'**AFCRT** tient à saluer ses partenaires locaux (dont la Région HAUTS-DE-France) qui a accueilli la JIR9, ainsi que l'équipe de la **CDT** CERTIA INTERFACE et du **CRT** EXTRACTIS qui ont parfaitement relayé l'organisation locale.*

Un merci particulier à Frédérique MARTIN, Jade ARONIN et Julienne ALLEMON, sans oublier Carole VALLET qui s'est beaucoup investie dans l'organisation. Elles ont fortement contribué à la réussite de cette belle édition.

Enfin, tous les participants se tiennent prêts à nous rejoindre pour notre prochaine édition. Nous les en remercions sincèrement et les y accueillerons de nouveau avec grand plaisir !

*Le conseil d'administration de l'**AFCRT** et le délégué général s'engagent à étudier vos remarques et propositions. Vous nous avez suggéré d'intéressantes pistes de travail. Nous ne manquerons pas de nous y atteler dans les prochains mois.*

*L'**AFCRT** vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la 10ème édition (10 ans des JIR) que nous allons à présent construire. La date et le lieu de celle-ci seront communiqués dès que possible, nous y réfléchissons pour une très grande et fructueuse JIR Anniversaire !!!....*

Crédits Photos : *AFCRT et CITC-Eurafid (que nous remercions également pour les reportages photos & vidéos)*
Reproduction interdite sans autorisation préalable

Plus d'infos :

https://afcrt.com/keynote-sur-les-structures-labellisees-jir-du-5-octobre-2018/
https://afcrt.com/keynote-2-sur-les-structures-labellisees-jir-du-8-novembre-2019/
https://afcrt.com/pacte-productif-2025/
https://afcrt.com/contribution-au-grand-debat/
https://afcrt.com/decouvrez-ou-redecouvrez-la-video-synchronex-du-reseau-fratrie-diffusee-lors-de-la-9eme-jir-du-8-novembre-2019-a-lille/
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039296876&categorieLien=id

Quelques moments d'échanges et de convivialité JIR 9 :